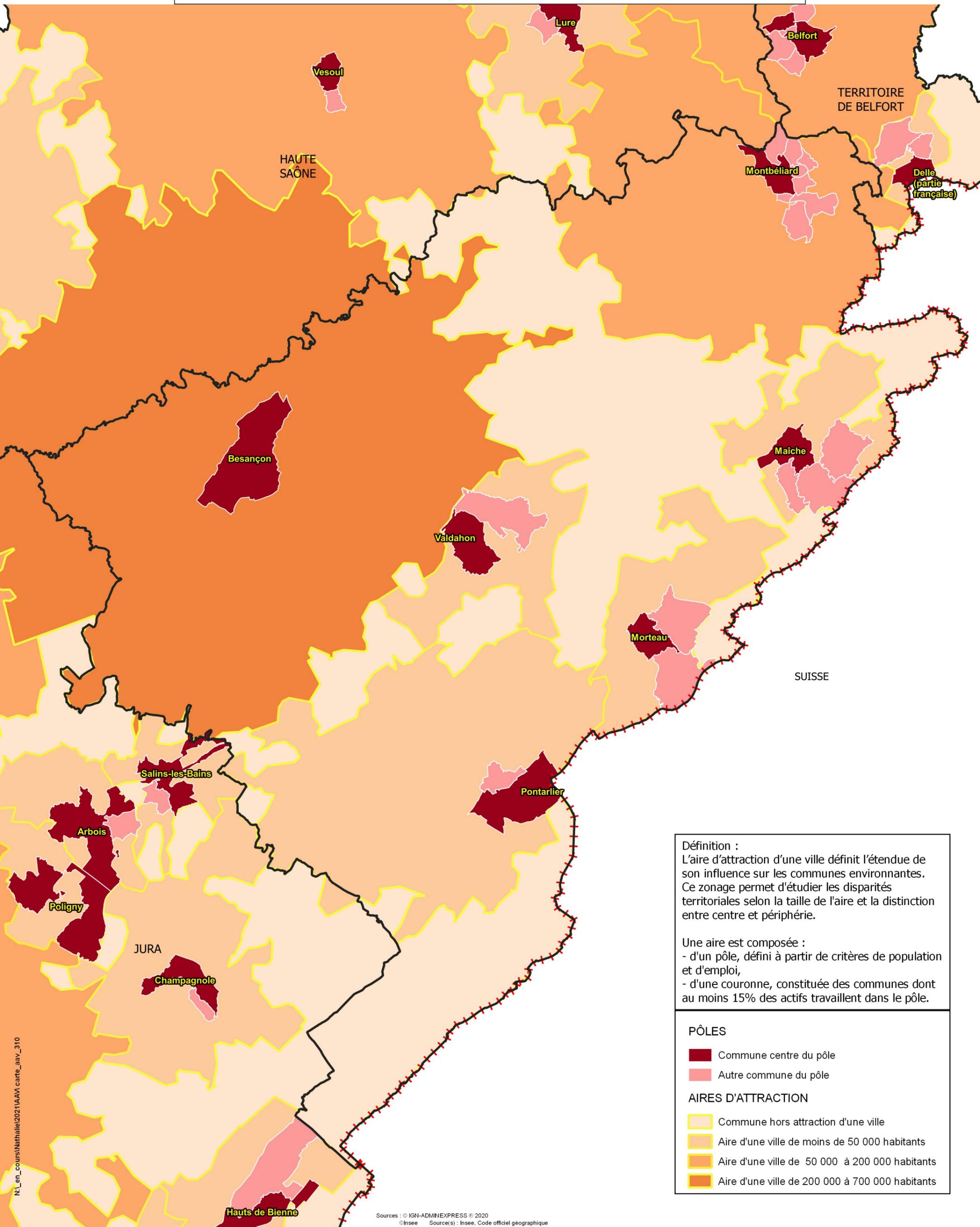


Aires d'attraction des villes zonage 2020



Définition :
L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Ce zonage permet d'étudier les disparités territoriales selon la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Une aire est composée :

- d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi,
- d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle.

PÔLES	
	Commune centre du pôle
	Autre commune du pôle
AIRES D'ATTRACTION	
	Commune hors attraction d'une ville
	Aire d'une ville de moins de 50 000 habitants
	Aire d'une ville de 50 000 à 200 000 habitants
	Aire d'une ville de 200 000 à 700 000 habitants

N_en_cours\Nathalie\2021\AAV\carte_aav_310

Sources : © IGN-ADMINEXPRESS © 2020
©Insee Source(s) : Insee, Code officiel géographique